



COMMUNE D'ELOIE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

<i>Date de la Convocation</i> : 25 avril 2023	<i>Lieu</i> : Salle du Conseil à Eloie <i>Durée</i> : 1h00
<i>Invités</i> : /	

Membres présents :

Eric GILBERT, Annie BECK, Lucie HOUMAIRE, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Fanny SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER.

Membres absents excusés :

Mesdames Coralie SMETS et Elise BOITEUX

Procurations :

Madame Coralie SMETS ayant donné procuration à Monsieur Laurent STIRNEMANN
Madame Elise BOITEUX ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel ORIEZ.

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire, Eric GILBERT, ouvre la séance du Conseil à 20h30.

2.1.2023 Désignation du secrétaire de séance

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, désigne Géraldine ROTH, secrétaire de séance.

2.2.2023 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2023.

2.3.2023 Election d'un adjoint au maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-15 ;

Vu la délibération n°4 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire fixant leur nombre à quatre ;

Vu la délibération n°5 du 25 mai 2020 relative aux indemnités du Maire et des adjoints ;

Vu l'arrêté municipal n°9/2020 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Cyril SWIETEK, 4^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine de l'urbanisme, de l'environnement, de l'évènementiel, des nouveaux services et des services numériques ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Cyril SWIETEK de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal ; en date du 27 mars 2023, adressée à Monsieur le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 11 avril 2023 ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir ce poste vacant d'adjoint au Maire ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Cyril SWIETEK, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

1. sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n°4 du 25 mai 2020
2. sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - Il prendra rang après tous les autres ;

- Toutefois le Conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs ; il s'agit de Elodie ZELLER et Annie BECK.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats : Monsieur Frédéric TOULOUSE

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur Frédéric TOULOUSE a obtenu 10 voix soit la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **maintient le nombre d'adjoints à quatre conformément à la délibération n°4 du 25 mai 2020,**
- **dit que Monsieur Frédéric TOULOUSE occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant à savoir le poste de 4^{ème} adjoint au Maire**
- **désigne Monsieur Frédéric TOULOUSE en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire suite aux résultats du scrutin.**

2.4.2023 Désignation d'un référent plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le plan climat air énergie territorial est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Il est obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, il définit sur le territoire de l'intercommunalité ou de la métropole :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique.

Considérant que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a validé fin 2021 la stratégie du plan climat air énergie territorial avec l'objectif d'arrêter le plan en mai 2023,

Considérant que pour être efficace et porter ses fruits, le PCAET doit associer les citoyens et chacune des collectivités qui composent le Grand Belfort,

Il est donc important de désigner dans chaque commune un référent plan climat air énergie territorial qui permettra de :

- Relayer l'information :
 - Faire connaître les actions engagées par la commune
 - Recevoir des nouvelles des actions en cours

- Monter en compétence :
 - Bénéficiaire de certaines formations (3 à 7 heures par an)
 - Recevoir des propositions de webinaires
- Recueillir les avis et les propositions
- Réfléchir ensemble et faire des suggestions
- Assister aux points d'étape annuels du Plan Climat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Kévin NICLOSSE a fait part de son souhait d'être désigné représentant plan climat air énergie territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve la désignation de Monsieur Kévin NICLOSSE en tant que référent plan climat air énergie territorial.**

Les points étant épuisés, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 21h30.

A Eloie, le 3 mai 2023.

**Le Maire,
Eric GILBERT**



**Le secrétaire de séance
Géraldine ROTH**